

Chénelette fait partie de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien regroupant 31 Communes.

La Mairie :

Le secrétariat est ouvert au public le lundi de 9h30 à 11h30 et le Vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil téléphonique est ouvert le lundi et mardi de 9h à 11h et et le vendredi de 14h à 16h.

Tel: 04 74 03 62 01 Fax: 04 74 03 13 18.

E-mail: [mairie @ chenelette.fr](mailto:mairie@chenelette.fr) .

-

Permanence du Maire ou d'un Adjoint le vendredi de 17h30 à 19h00

-

Le conseil municipal est composé de :Madame Bernadette BLEIN , Maire, 2 Adjoints et 6 conseillers -

-

Le personnel municipal : Une secrétaire, une ATSEM (Assistante Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles), un Agent de Services.

L'Ecole Primaire :

-

200 Route de Lamure 69430 Chenelette - Tél 06 77 68 17 87

-

L'école Publique de Chenelette accueille les enfants de la maternelle au CM2. L'effectif est partagé en 2 classes: les maternelles et CP d'une part et les CE-CM d'autre part.

-

La garderie périscolaire, le service de restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires sont gérés par la municipalité:

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h35 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir - Tél : 07.89.04.33.71

-

La commune a choisi de ne pas reconduire les Temps d'Activités Scolaires à partir de la rentrée 2017 /2018, le temps scolaire est donc organisé sur 4 jours.

